Accueil Sécurité & Environnement des collaborateurs externes





Accueil Sécurité & Environnement des collaborateurs externes





Accueil Sécurité & Environnement



- ✓ Les objectifs de cette présentation sont de vous transmettre:
 - ✓ Les informations sur le plan de circulation, sur les risques,
 - ✓ Les conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie,
 - ✓ La localisation des lieux de vie,
 - Et les principales règles de sécurité applicables sur le site

Chaque salarié est responsable de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celle des autres

« L'exemplarité n'est pas une façon d'influencer, c'est la seule »

Albert Schweitzer

Accueil Sécurité & Environnement





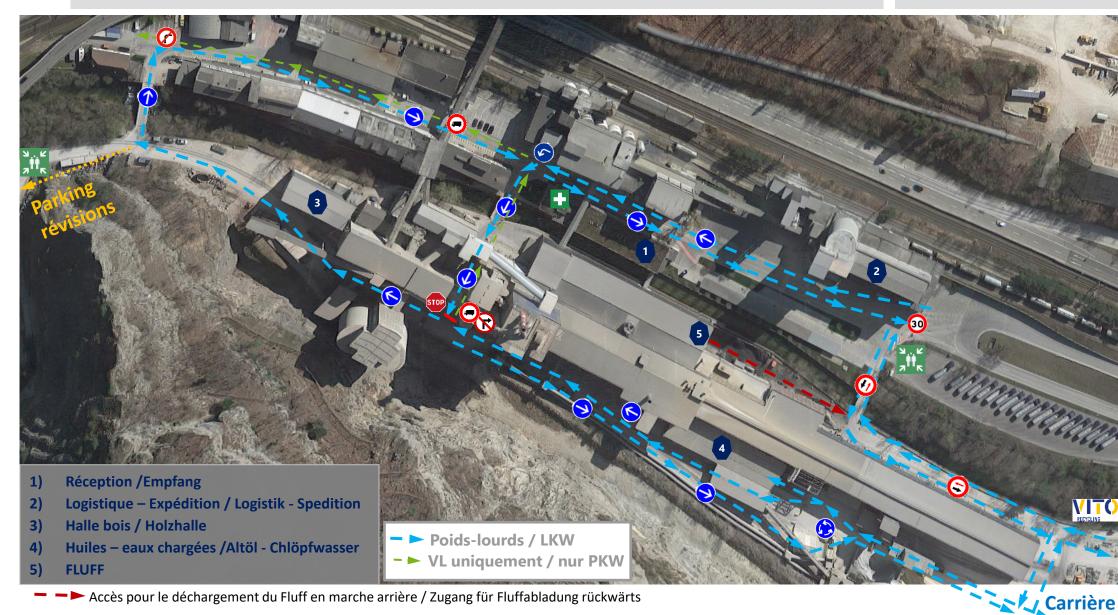
La sécurité et la santé des collaborateurs constituent une priorité absolue pour Vigier : ils doivent tous rentrer chez eux en aussi bonne santé qu'à leur arrivée au travail.

Extrait de l'engagement de Vigier en faveur de la sécurité et la santé



Plan de circulation sur le site





Circulation et stationnement





Respectez le plan de circulation et la signalisation.

Gardez toujours le contact visuel avec les conducteurs d'engins de chantier et de train



₽ 2B: 19 places dont 6 places électriques

P 3: 21 places P 4: 30 places

Ciments Vigier SA

100 places utilisées par les externes pendant les révisions















Circulation des piétons



- ▼ Pas de véhicule stationné hors des parkings sauf si muni de l'autorisation ci-contre



Attention lors de vos déplacements à pied





- Attention aux véhicules, aux engins et aux trains
 - ▼ Faites attention aux véhicules en mouvement, vous n'êtes pas prioritaires par rapport aux trains et engins de chantier
 - ▼ Signalez vous auprès des conducteurs et attendez leur approbation avant de vous déplacer





Signaux d'avertissement







Danger: Injection d'azote, risque d'asphyxie







Danger: Train en mouvement





Appel sur les téléphones fixes dans les zones bruyantes (échangeur/four et moulins)



Signaux d'avertissement







Danger: Canons à air en action





Danger: Bouchage cyclone

Filtre F

Halle RO2







Port des EPI sur le site



Voies de circulation en zone «free»



Equipements de Protection Individuels (EPI)



- ▼ SONT OBLIGATOIRES DANS LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION
 - Casque
 - Lunettes de sécurité
 - Chaussures de sécurité
 - Vêtements de travail haute visibilité
 - ▼ Le port de short/bermuda est interdit













▼ D'autres EPI peuvent être obligatoires en fonction des risques:









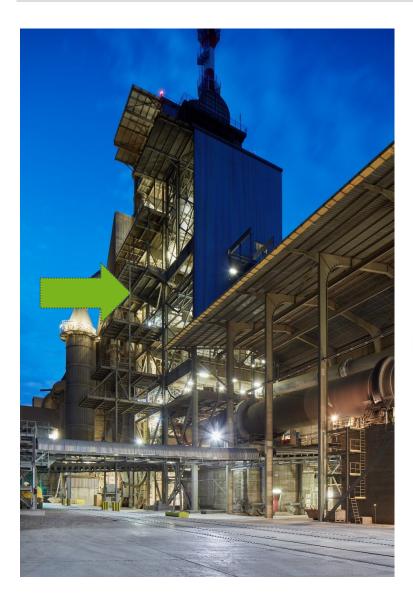


▼ Pour les autres locaux, respecter les panneaux d'obligation affichés
 à l'entrée des locaux



EPI – Accès à l'échangeur de chaleur





Port de lunettes étanches ou semiétanches obligatoire



Avant le démarrage du chantier



- Tout travail doit faire l'objet d'un ordre de travail délivré par votre contact Vigier
- En cas de risques spécifiques, un **permis de travail** est établi:
 - Travaux de soudage, de découpage, de meulage
 - Intervention en zone ATFX
 - Intervention en espace confiné
 - Travaux en hauteur (hors nacelle, échafaudage) et accès en toiture non sécurisée
 - Travaux de fouilles, d'excavation

- > permis de feu
- → permis ATEX
- → permis espace confiné
- → permis travaux en hauteur
- → permis d'excavation
- Si des énergies doivent être consignées
 - Chaque intervenant doit mettre en place son cadenas sur l'interrupteur général ou dans la boite à trous





Balisage





- ▼ Balisez votre zone de travail pour vous et pour les autres Levage, chute d'objet, projection, chute de hauteur...
- Ne jamais franchir le balisage sans y être autorisé.
- Faites respecter le balisage
- ▼ A la fin des travaux, lorsque toutes les protections collectives sont remises en place et/ou que le risque a disparu, le responsable du chantier doit absolument enlever la signalisation provisoire qu'il avait mise en place.



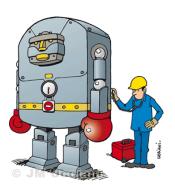


Consignation





- Toute demande de consignation doit être faite au contact Vigier
- ▼ Types de consignation:
 - V Electrique
 - Mécanique
 - Pneumatique
 - ▼ Thermique
 - V Hydraulique
 - Autres...



- Assurez-vous auprès du contact Vigier que le matériel sur lequel vous intervenez est consigné
- Aucun travail ne doit débuter avant l'accord du contact Vigier



- Attention, une installation immobile ne signifie pas qu'elle est arrêtée et à plus forte raison consignée
- Chaque intervenant doit mettre en place son cadenas sur l'interrupteur général ou dans la boite à trous

Utilisation engins / ponts roulants



- Pour utiliser un pont ou un engin sur le site Ciments Vigier :
 - Vous devez posséder les formations nécessaires
 (formation suisse obligatoire pour la conduite de chariot élévateur)
 - ▼ Vous devez posséder une autorisation de conduite:
 - De votre employeur
 - **▼** De Ciments Vigier
 - Vous devez être apte médicalement
- Les engins des entreprises externes doivent êtres
 - ▼ En bon état de fonctionnement (contrôle avant utilisation)
 - Contrôlés périodiquement
- ▼ Liste des engins concernés
 - Engin de chantier
 - Chariot de élévateur
 - Pont roulant
 - Grue (mobile, à tour)
 - Grue auxiliaire de chargement
 - Nacelle (port du harnais obligatoire pour certaines nacelles)











Risque électrique





- ▼ Interdiction de pénétrer dans les locaux électriques ou d'intervenir dans un coffret électrique sans habilitation électrique et autorisations (de l'employeur et de Vigier Ciment)
- ▼ Utilisation d'outils/d'équipements portatifs en bon état
- ▼ Enceintes conductrices exiguës (espace clos avec des parois conductrices) :
 - Exemples : broyeurs, trémies, cyclones, refroidisseur, four....
 - ▼ La tension utilisée devra être de 24V ou un transformateur d'isolement devra être utilisé
- Signalez par l'intermédiaire de votre chef de chantier au contact
 Vigier tout problème électrique
- Attention aux travaux réalisés à proximité des lignes enterrées et aériennes



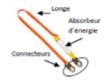
Risque de chute de hauteur

vigier ciment

- Echelle: L'échelle est un moyen d'accès et non une plateforme de travail
- ▼ EPI (harnais, longe...)
 - Le personnel utilisateur doit être formé
 - Le matériel doit être en bon état (vérification avant et après utilisation)







▼ Echafaudage:

- ▼ Il est monté par du personnel formé
- Il doit être réceptionné par une personne formée (demandeur)
- Chaque entreprise s'assure que l'échafaudage répond à ses besoins
- ▼ Chaque entreprise s'assure de la présence de la fiche de réception et effectue une vérification journalière
- Interdiction d'accès tant que l'échafaudage n'est pas réceptionné!



Echafaudage non terminé Andaime não concluído Gerüst nicht fertiggestellt





SEM ENTRADA KEIN EINGANG

Vérification journalière de l'état d'un échafaudage



Depuis sa réception, l'échafaudage a pu subir des dégradations liées:

- > au vent
- à la variation des températures
- au démontage d'un élément par une autre entreprise (par exemple pour démonter un moteur)
- > à un choc avec un engin
- ➤ à une dégradation des appuis au sol (pluie, ...)
- → à la surcharge des planches avec du matériel
- **>** ...



Chaque jour le chef d'équipe de chaque entreprise qui utilise l'échafaudage doit procéder à la vérification journalière. Il atteste de cette vérification en indiquant, au verso de la feuille de libération, la date, son nom, le nom de son entreprise et sa signature.

Levage





- Soyez vigilant
- Balisez la zone
- ▼ Faites respecter votre zone de levage
- Un seul chef de levage parfaitement identifié
- Ne jamais circuler sous une charge





En fonction du type de levage, la rédaction d'un protocole ou d'un permis de levage est obligatoire. Il est rédigé avec Vigier Ciment, l'entreprise extérieure et le levageur avant le début des manœuvres

Espaces confinés



- Permis de pénétrer délivré par Vigier Ciment
- Pendant l'opération, il faut :



- ▼ Faire surveiller les opérations en permanence et ce jusqu'à la fin des travaux par une personne désignée munie d'un moyen d'alerte. Il lui est interdit de pénétrer dans l'espace confiné
- Contrôler l'atmosphère pour éviter les risques d'asphyxie et/ou d'explosion

Risque chimique





▼ En fonction du type de travaux et de la zone d'intervention, vous pouvez être amené à rencontrer ces types de produits:



tératogène



- ▼ Port d'EPI adaptés obligatoire
- ▼ Vous pouvez également être exposé à de la poussière
 - ▼ Port de protection respiratoire type FFP3 obligatoire

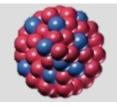


Les Fiches de Données Sécurité (FDS) sont consultables. Adressez-vous à votre contact Vigier.

Ciments Vigier SA 22

aquatique

Rayonnements ionisants





23

- ▼ Ils peuvent être dangereux en cas de passage devant le faisceau.
- Les zones concernées sont signalées par ce pictogramme:



- ▼ Si je dois intervenir dans une zone signalée, je m'assure auprès du contact Vigier que les mesures de prévention ont été réalisées (consignation des sources, ...).
- ▼ Pour l'analyseur en ligne, je peux accéder au secteur surveillé seulement si le témoin lumineux est vert.

Travaux par points chauds







- ▼ Définition: Tous travaux générateurs d'étincelles et/ou de surfaces chaudes
 - Exemple: meulage, soudure, oxycoupage...



▼ Permis de feu OBLIGATOIRE

- A demander au contact Vigier
- ▼ Il est rédigé avec l'entreprise externe, le contact Vigier et une personne autorisée à le signer

Un permis de feu n'est valable que pour **UNE** opération, dans **UNE** zone et pour **UNE** seule entreprise extérieure.

validité : une journée

Risque ATEX



- ▼ ATEX: ATmosphère EXplosive
- ▼ Les zones ATEX sont signalées par ce pictogramme:



V Dans ces zones :



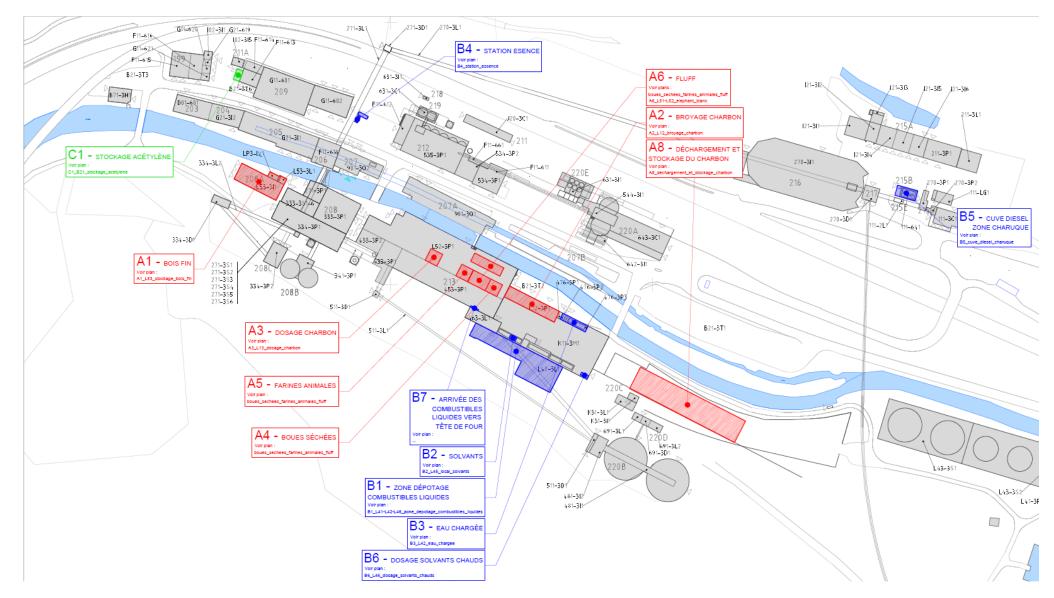


▼ Pour tous travaux dans ces zones les mesures à prendre doivent être décrites dans le permis de travail (nettoyage, aération, matériel en adéquation, explosimètre...)

Plan zones ATEX







Coactivité



- Prenez connaissance des entreprises intervenants à proximité de vous
- Ascenseurs / Montes charges
 - ▼ Respectez la charge maximale des équipements
 - ▼ Ne bloquez pas les équipements
 - ▼ Renvoyez les ascenseurs / montes charges au rez-de-chaussée
- ▼ Attention à votre matériel (vol, dégradation…)



Rangement et propreté





- Ne pas encombrer les zones de passages
- ▼ Après chaque journée de travail rangez votre chantier, remettez en place les protections collectives ou balisez

▼ A la fin du chantier, le travail ne sera terminé que si le chantier est rangé, propre et toutes les protections collectives remises dans leur état d'origine (carters de protection, garde-corps.)

protection, garde-corps...)



Déchets/Environnement/Energie





- Des bennes de tri sont à votre disposition
 - Respectez le tri



Appliquer la consigne en cas d'urgence





Conduite à tenir en cas d'urgence 🎎





Chaque collaborateur Vigier a en mémoire ce N° dans son téléphone. Vous pouvez également le sauvegarder. En cas d'urgence adressez-vous à un collaborateur Vigier.



N° d'urgence / Notrufnummer (a) +41 (0)32 485 03 24









En cas de déversement de produit / Bei einem Produktaustritt



En cas d'accident / Bei Unfall



Autres N° importants / Weitere wichtige Ruf-Nr.

Restez calme! – Bewahren Sie Ruhe!

- 1. Appeler le N° d'urgence / Notrufnummer anrufen
- Secourir / Menschen retten
- Fteindre si le feu est maîtrisable. / Bekämpfen Sie den Brand wenn er beherrschbar ist
- Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu'au point de rassemblement / Begeben Sie sich mittels der nächstgelegenen Ausgänge zum Sammelplatz.

- 1. Appeler le N° d'urgence / Notrufnummer anrufen
- Sécuriser la zone, évacuer si nécessaire / Sicherung der Unfallzone, evakuieren Sie sie wenn nötig
 - Ne pas agir seul! / Handeln Sie nicht allein!

- Penser à se protéger / Schützen Sie sich selbst.
- Sécuriser le lieu de l'accident / Sicherung des Unfallorts
- 3. Appeler le N° d'urgence / Notrufnummer anrufen
- Si vous êtes secouriste. donner les premiers secours / Wenn Sie Sanitäter sind. leisten Sie Erste Hilfe.

Police – Polizei 0 117 Ambulance – Ambulanz : 0 144

0 1414 Rega:

Intoxication – Vergiftung: 0 145

Chargé de sécurité -Sicherheitsbeauftragter:

Benoit Fuetterer 079 265 57 86

Responsable Environnement – Umweltschutzbeauftragter:

Mathieu Antoni 076 233 78 77

Responsables produits dangereux - Gefahrenstoffbeauftragte :

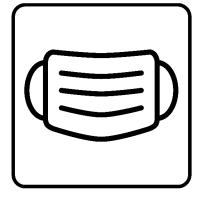
Béat Oppliger 079 284 52 05 Tuffet Timothé 079 159 50 61

Hygiène et Santé - Principales mesures et recommandations









Porter un masque en cas de symptômes





Respecter
l'ordre et la
propreté des
vestiaires et
locaux
sanitaires



Bon comportement dans les salles de réunions









601 - 1000 ppm



1001 - 1500 ppm



1501 - 2000 ppm



> 2000 ppm



BON /
SATISFAISANT

MOYEN
Air ambiant pollué
Aération <u>recommandée</u>

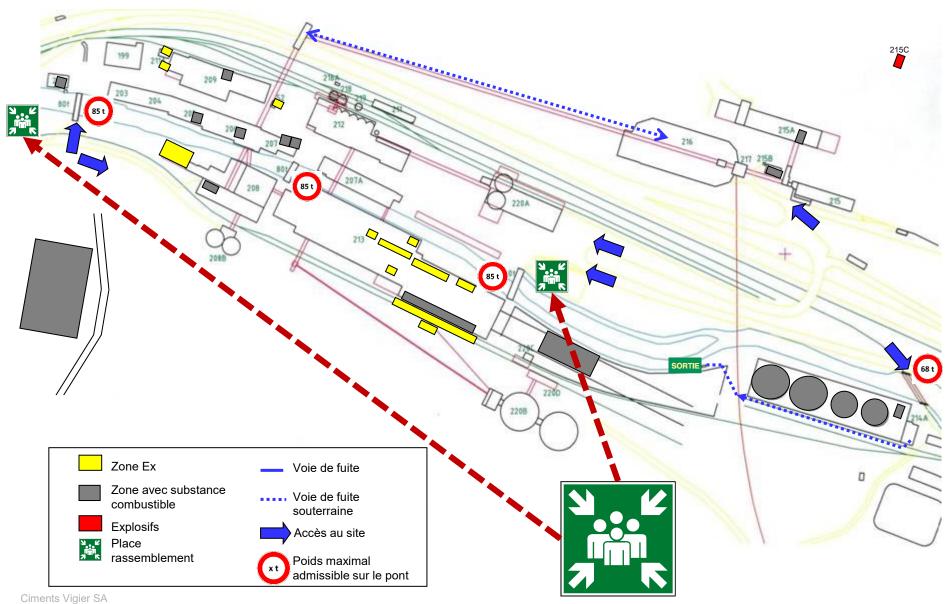
MAUVAIS
Air ambiant très pollué
Aération <u>nécessaire</u>



Exemple le 10.12.2021 dans la salle des Anciens Bureaux lors de la formation caristes (6 personnes présentes dans la pièce)

Plan d'évacuation





Merci de votre attention



